

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 septembre
2015

2^{ème} **Commission**
N° CP-2015-8-2-6

Service instructeur Service du Développement Economique

Service consulté

FOND'ACTION ALSACE
SOUTIEN 2015

Résumé : Dans le cadre des Interventions Economiques Générales, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 000 € à Fond'Action Alsace pour la réalisation de ses missions en 2015 qui consistent notamment à repérer des projets originaux et innovants dans les domaines scientifique, économique, culturel et humanitaire et à mettre en lumière des talents remarquables d'Alsace.

Créée le 14 décembre 1985, Fond'Action Alsace a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral du 21 août 2008. Cette association est présidée, depuis 2013, par Monsieur Francis HIRN et a son siège à STRASBOURG.

Fond'Action Alsace met en évidence les talents des Alsaciens en donnant :

- un coup de pouce à ceux et celles qui portent un projet original et innovant,
- un coup de projecteur à ceux et celles qui ont déjà concrétisé un projet porteur,
- un coup de chapeau à ceux qui ont réussi et mettent en relief notre région.

Pour 2015, elle souhaite poursuivre ses activités traditionnelles, à savoir :

- la campagne d'appel à candidature pour les prix 2015
- le renouvellement des partenariats privés avec les mécènes suivants : AQUATIQUE SHOW INTERNATIONAL, CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE, CREDIT AGRICOLE ALSACE VOSGES, CREDIT MUTUEL, CROISIEUROPE, DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE, EDF, EUROPA PARK, GROUPE ELECTRICITE DE STRASBOURG, LE GROUPE LA POSTE, GROUPE PIERRE SCHMIDT, L'ALSACE, WOLFBERGER
- la réalisation et la diffusion de la lettre d'information "INF'ALSACE".

Depuis 2010, elle a mis en place le "Réseau des Talents d'Alsace", structure souple de contact, d'entraide, d'échanges et de valorisation destinée aux lauréats et poursuivra l'animation de ce réseau en 2015.

Par ailleurs, à la suite d'un appel à candidatures, un jury composé d'experts représentatifs de différents secteurs d'activité sélectionne, sur présentation d'un dossier, les lauréats auxquels seront décernés les prix suivants :

- un **Prix d'Honneur** qui distingue une personnalité alsacienne remarquable qui a connu une réussite exceptionnelle et qui fait particulièrement honneur à la région en contribuant à son rayonnement,
- un **Prix Guy OURISSON** qui récompense une personne qui se caractérise par son sens de la pédagogie, sa transmission des valeurs, son sens du partage et de l'ouverture aux autres,
- un **Prix Spécial** destiné à une personne ayant porté dans la durée un projet particulièrement remarquable par ses retombées régionales,
- des **Prix Talents d'Avenir** qui reconnaissent un talent, un savoir-faire, une initiative ou un projet porteur. Ils sont décernés dans quatre catégories : économique, culturelle et artistique, sociétale, technique et scientifique,
- un **Prix Développement Durable** qui distingue une entreprise dont les réalisations sont exemplaires dans ce domaine.

Fond'Action Alsace sollicite un soutien départemental de 10 000 € pour les différentes actions en 2015 ainsi que pour l'organisation de la traditionnelle cérémonie de remise des prix qui se déroule alternativement dans le Haut-Rhin et dans le Bas-Rhin.

En 2014, la manifestation a eu lieu le 24 octobre 2014 à l'Espace Culturel le Parc de RIBEAUVILLE. Cette année, elle aura lieu le vendredi 16 octobre 2015 à 18 h 30 au Théâtre Municipal de HAGUENAU.

Le budget prévisionnel 2015 s'élève à 97 760 € en recettes et à 97 970 € en dépenses, soit un déficit prévisionnel de 210 €, réparti comme suit :

Dépenses

- achats et frais généraux	46 955 €
- frais de personnel	49 025 €
- dotations aux amortissements	1 257 €
- autres charges	<u>733 €</u>
TOTAL	97 970 €

Recettes

- cotisations des particuliers et des entreprises	17 500 €
- subventions des collectivités	17 260 €
- partenaires	<u>63 000 €</u>
TOTAL	97 760 €

Le Département soutient Fond'Action Alsace depuis sa création en 1985. Depuis 2012, une subvention annuelle de 4 000 € est accordée.

Compte tenu de l'action menée par cette association pour la promotion et la valorisation du savoir-faire alsacien, il vous est proposé, pour 2015, de maintenir l'aide départementale à hauteur de 4 000 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2015 – programme F724 – Interventions Economiques Générales.

Par contre, pour 2016, étant donné le contexte financier contraint auquel le Département est confronté, il est proposé de ne pas renouveler notre soutien à cette association. Elle en sera informée par courrier dès cette année.

En conclusion, je vous propose :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 4 000 € à Fond'Action Alsace pour la réalisation de ses missions en 2015, à verser sur le compte « Fondation Alsace Strasbourg »,
- de prélever les crédits sur le Programme F724 – Interventions Economiques Générales – chapitre 65 – fonction 90 – nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', with a horizontal line underneath it.

Eric STRAUMANN